

Le Bulletin Quotidien, 25 juillet 2012

La commission des Lois du Sénat formule 54 propositions pour améliorer la situation à Mayotte et à la Réunion

Les sénateurs Félix DESPLAN (app. PS, Guadeloupe) et Christian COINTAT (UMP, Français de l'étranger) ont récemment présenté un double rapport sur la situation à Mayotte et à la Réunion, adopté par la commission des Lois, présidée par le sénateur (PS) du Loiret et ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (cf. "BQ" du 19 juillet).

Ils ont présenté pour chaque département un ensemble de propositions, dont certaines communes aux deux îles. Les sénateurs ont ainsi recommandé, concernant la vie chère, d'ouvrir le marché aux pays voisins, pour une liste de produits de première nécessité, de diminuer les taxes d'importation des produits de première nécessité tout en augmentant celles des produits dits "de luxe" et d'assurer la transparence de la formation des prix auprès des consommateurs. Cette dernière proposition implique également de faire connaître les prix des mêmes produits en métropole et de sanctionner les entreprises qui pratiqueraient des marges trop élevées. Les élus ont aussi suggéré de renforcer la sécurité publique en créant un second escadron de gendarmerie installé soit à Mayotte, soit à la Réunion, et en rendant possible de réquisitionner des moyens aériens civils pour permettre l'acheminement des moyens de sécurité entre les deux départements.

Le reste des mesures étant spécifique à chaque département, nous les présentons ci-dessous.

Mayotte : un nouveau département confronté à de lourds défis

- Mettre en place, à moyen terme, une cour d'appel à Mayotte, en lieu et place de la chambre d'appel détachée de la cour d'appel de la Réunion. Prévoir un projet immobilier pour le de grande instance de Mamoudzou, afin de renforcer les conditions d'accueil des justiciables et d'assurer des conditions de travail décentes aux différents acteurs du monde judiciaire.

- Mettre en place, pour les personnels relevant du ministère de la Justice, une politique de gestion prévisionnelle des emplois et de formation adaptée aux enjeux de l'évolution institutionnelle de Mayotte. Confier aux cadis une fonction de médiation sociale coordonnée avec les tribunaux de